

Le CHSCT Départemental de l'Essonne

santé et sécurité conditions de travail

Le Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail Départemental (CHSCTD) contribue à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des personnels. Il participe à l'amélioration des conditions de travail et veille au respect des prescriptions légales de son domaine de compétence.

Pour réaliser ses missions, le CHSCTD est chargé entre autres des actions suivantes:

- analyser les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les personnels,
- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et formuler des propositions d'amélioration,
- proposer des actions de prévention,
- donner son avis sur la rénovation de locaux,
- donner son avis lors de l'introduction de nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Le CHSCTD est informé par l'employeur des visites de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et peut lui présenter des observations.

Le CHSCTD est compétent pour connaître de toutes les questions concernant les personnels de l'Éducation nationale exerçant dans des écoles, des établissements d'enseignement du second degré et des services administratifs du département.

Secrétaire du CHSCTD Mme A.-M. ROUSSEL

Mél: ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr

Téléphone: 06.17.48.40.66

DSDEN 91 CHSCTD Boulevard de France 91012 EVRY CEDEX Monsieur le Directeur Académique OU

Madame la Secrétaire Générale

Mél: ce.ia91@ac-versailles.fr Téléphone: 01.69.47.83.09

DSDEN 91
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Représentants de l'administration

M. L. TARLET Directeur Académique
Mme B. PILI Secrétaire Générale

Représentants des personnels

Titulaires		Corps	Affectation
Mme AM. ROUSSEL	FSU	Certifiée	Collège Gérard-Philipe Massy
Mme M. BRUNET	FSU	PEHC	École élémentaire. Le Centre Gif-sur-Yvette
M. JP. CARABIN	FSU	Certifié	Collège Marie-Curie Étampes
Mme H. MISTRANGELO	SGEN-CFDT	Agrégée	Lycée Vallée de Chevreuse Gif-sur-Yvette
M. J. GAUTIER	FNEC-FO	Certifié	Collège Pablo-Neruda Grigny
Mme C. LEVARDON	FERC-CGT	PE	École élémentaire Jean-Moulin Lardy
M. A. GAUMET	UNSA-Éducation	CPE	Collège Condorcet Dourdan
Suppléants			
M. F. DAUBRESSE	FSU	PLP	Lycée Gustave-Eiffel Massy
Mme MH. BADY	FSU	PE	École élémentaire Jules-Verne Évry
Mme K. BOUISSIERE-BOULLE	FSU	Certifiée	Lycée François-Joseph Talma Brunoy
M. F. MOUGE	SGEN-CFDT	PE	École maternelle GCourbet Morsang-sur-Orge
Mme J. GASTON	FNEC-FO	Certifiée	Collège Les Dînes Chiens Chilly-Mazarin
Mme L. JEANNE	FERC-CGT	PE	École élémentaire Jean-Moulin Lardy
Mme F. THIREAU	UNSA-Éducation	PE	Ecole élémentaire Aimé-Césaire Grigny



Le CHSCT Départemental de l'Essonne

santé et sécurité conditions de travail

Le décret 2011-774 du 28 juin 2011 a modifié le décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Il est entré en vigueur le premier juillet 2011 et a fait l'objet de deux circulaires d'application le 9 août et le 9 novembre.

Textes officiels en vigueur :

Décret du 28 juin 2011 (348 Ko),

Publics concernés : fonctionnaires, agents non titulaires de droit public, personnels à statut ouvrier des administrations et des établissements publics administratifs de l'Etat.

Objet : rénover le dispositif d'hygiène et de sécurité applicable dans les administrations de l'Etat et les établissements publics administratifs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

Décret du 28 mai 1982 (182 Ko) dans sa version consolidée en juillet 2011,

Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Circulaire du 10 avril 2015 (287 Ko):

Réf. : circulaire RDFF1500763C

Diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et abrogation des circulaires n° MFPF1122325C du 9 août 2011 et n° MFPF1130836C du 9 novembre 2011

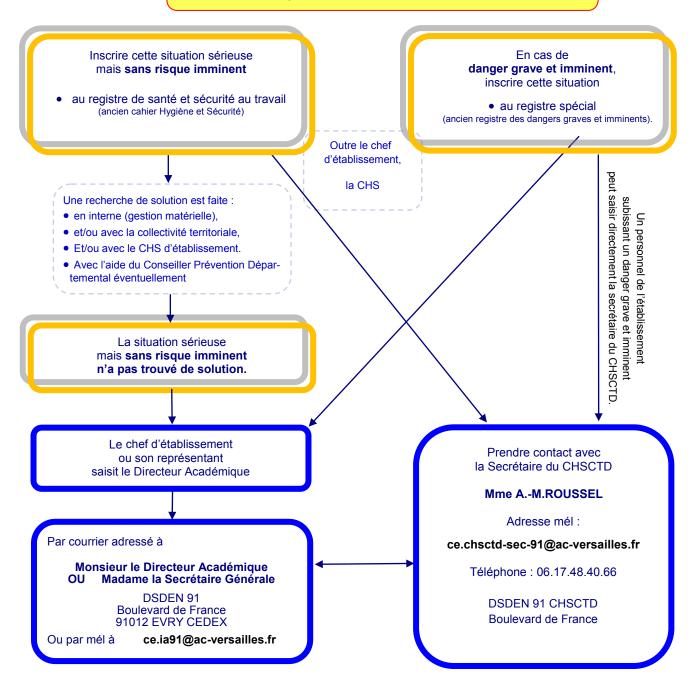
Guide juridique Avril 2015 (1 Mo).

Objet : Application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Procédure de signalement et acteurs de l'Hygiène et la Sécurité-Conditions de travail

SECOND DEGRÉ

Dans un établissement du second degré, identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de l'établissement, en liaison avec le Chef d'établissement.



Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :

Conseiller Prévention Départemental	Mme LÉZIN	ce.conseillerprevention91@ac-versailles.fr	01.69.47.84.31
Médecins de prévention des personnels	Docteur DESSONET	ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr	01.69.47.83.43
ISST—Inspecteur Santé et Sécurité au Travail	M. TIFFOCHE	ce.isst@ac-versailles.fr	
Conseiller Prévention Académique	M. RODRIGUEZ	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr	
Psychologue du travail	Mme LE BOT	psychologuedutravail@ac-versailles.fr	01.30.83.49.34